

Les Fédérations Nationales de Mineurs FO . CGT . CFDT . CFTC . CFE-CGC

Paris, le 04 mars 2010

17.2010.JPD.JH

Mme BACHELOT Roselyne
Ministre de la Santé, de la Jeunesse,
Des Sports et de la vie associative
14 Avenue Duquesne
75700 PARIS

Concerne : Demande d'entrevue

Madame la Ministre,

Par décret du 31 décembre 2009, l'accès à la gratuité des soins a été supprimé aux ressortissants du régime minier.

Cette suppression suscite dans les régions minières, des sentiments d'incompréhension, d'injustice et de colère au sein de sa population.

Les fédérations nationales des Mineurs FO - CGT – CFTC – CFDT – CFE-CGC, ont décidé d'interpeller l'ensemble des parlementaires, pour qu'ils apportent leur soutien à notre revendication d'abroger le décret n° 2009-1787 du 31 décembre 2009. Nombreux ont été ceux, qui nous ont transmis leurs interventions écrites ou orales, qui vous ont notamment été posé à l'Assemblée Nationale.

Vous conviendrez avec les fédérations nationales FO - CGT – CFTC – CFDT – CFE-CGC, qu'il serait indécent et indigne dans un pays comme le nôtre, de ne plus permettre, l'accès à la gratuité des soins organisés par le régime minier notamment en faveur d'une population fragilisée.

Vous n'ignorez pas que la profession minière, est viscéralement attachée à l'offre de soins du régime minier. Par ailleurs le régime de protection sociale des mineurs développe des filières de soins ouvertes à l'ensemble de la population vivant dans des régions sous médicalisées, comme vient de le rappeler l'ORS.

De surcroit, l'évolution du régime minier suivie par les partenaires sociaux depuis plusieurs années conditionne l'avenir des personnels qui s'inscrivent quotidiennement dans des services de qualité appréciés par les populations des régions minières.

La remise en cause de l'accès à la gratuité des soins pour les ressortissants du régime minier aura des incidences négatives sur l'équilibre de nos œuvres, mais également des conséquences dramatiques sur l'emploi dans les régions minières, y compris dans les entreprises assurant les transports notamment.

Les fédérations nationales FO – CGT – CFTC – CFDT – CFE-CGC sollicitent votre haute bienveillance pour obtenir une entrevue, en présence des ministères assurant la tutelle du régime minier, le mercredi 17 mars 2010, au cours de laquelle nous souhaitons vous exposer nos revendications et échanger afin d'obtenir des réponses attendues par l'ensemble des affiliés et personnels du régime minier.

En vous remerciant de l'intérêt que vous vous voudrez bien porter à notre demande d'entrevue et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'interfédérale FO – CGT - CFTC – CFDT – CFE-CGC



Jean-Pierre DAMM

Contact : Jean-Pierre DAMM FNEM-FO
7 Passage Tenaille
75014 PARIS
fo.mineurs@wanadoo.fr
Tel. 01.40.52.85.50
Part. 06.09.35.77.05